

faisait élire dans l'une des nouvelles divisions, M. McCarthy se présenta dans Simcoe Nord. Son adversaire, M. Charles Drury, qui vient d'être appelé à faire partie du cabinet Mowat, était alors un prédicateur de l'endroit, bon orateur, auquel les succès n'avaient pas manqué. Il fut battu par 250 voix de majorité. Et enfin, à la dernière élection générale, la lutte d'autrefois fut reprise par M. H. H. Cook qui, dans des circonstances exceptionnelles, fut défait par 296 voix.

Telles sont, en peu de mots, les campagnes électorales qu'a soutenues le champion actuel des "Droits Égaux." Quel que soit le parti auquel appartienne le lecteur, quels que soient ses principes, peut-il ne pas admirer cette ténacité d'idée, cette énergie de caractère et cette inébranlable confiance dans le succès futur, dont est empreinte, dès le début, la carrière politique de M. D'Alton McCarthy? Le seul fait que l'adversité et la défaite ne font que donner une impulsion nouvelle aux efforts personnels d'un homme et un stimulant à sa noble ambition est la meilleure preuve que l'on puisse donner de ses véritables qualités.

Elu député aux Communes, jouissant au barreau d'une solide réputation, M. McCarthy occupait, en 1876, une position qui faisait prévoir un avenir brillant. Pendant les treize années suivantes, il a fait de grands progrès dans l'estime de son parti et la faveur populaire. Bien qu'il ne consacra pas tout son temps à la politique et que l'exercice de sa profession en absorbât peut-être la plus grande partie, il a cependant réussi à faire accepter ses vues dans la législation de cette époque. En 1883, M. McCarthy a présenté un projet de loi pour la création d'une cour de commissaires de chemins de fer pour le Canada, visant à donner au gouvernement un contrôle plus immédiat sur les chemins de fer. Cette mesure, qu'il proposait pour la quatrième fois, a été rejetée par le comité; mais elle n'en a pas moins provoqué de chaudes discussions et un intérêt considérable dans le pays, et plusieurs de ses dispositions ont été introduites plus tard dans un projet de loi du gouvernement.

Dans le cours de la même session, M. McCarthy, selon les désirs d'un comité du gouvernement, dont il était le président, sinon nominal, du moins réel, proposa la fameuse mesure réglant le trafic des spiritueux, à laquelle il avait été fait allusion dans le discours du Trône et que l'on désigne généralement, depuis, sous le nom d'*Acte McCarthy*. Plusieurs de ses clauses, basées sur la première législation d'